



## **Questions et Réponses Sur la Transition Vers la Boîte Bleue de l'Ontario**

### **Qu'arrive-t-il au programme des boîtes bleues de l'Ontario?**

En 2021, le gouvernement de l'Ontario a adopté un nouveau règlement qui transfère la responsabilité financière et opérationnelle des programmes de recyclage des boîtes bleues aux producteurs - ceux qui produisent et fournissent les matériaux des boîtes bleues aux résidents. Dans ce nouveau modèle de responsabilité élargie des producteurs, les producteurs deviendront entièrement responsables de la collecte et du recyclage des matériaux des boîtes bleues.

La transition vers la responsabilité élargie des producteurs aura lieu entre 2023 et 2025, le nouveau modèle étant pleinement en place d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Par conséquent, le programme de recyclage des boîtes bleues de la municipalité de Chatham-Kent est maintenant géré par Circular Materials, l'administrateur du système de collecte des boîtes bleues et une organisation sans but lucratif qui s'engage à mettre en place des systèmes de recyclage efficaces en Ontario.

### **À quoi puis-je m'attendre lorsque Circular Materials gère mon programme de recyclage?**

Cette transition n'entraînera aucun changement quant aux matières que vous pouvez recycler ou à votre journée de collecte. Pour en savoir plus sur le recyclage dans la Municipalité de Chatham-Kent, veuillez visiter [circularmaterials.ca/Chatham-Kent](https://circularmaterials.ca/Chatham-Kent).

### **Quand Circular Materials gèrera-t-il mon programme de recyclage?**

Circular Materials a commencé à gérer le programme de boîtes bleues de la municipalité de Chatham-Kent à compter de la municipalité de Chatham-Kent. Pour en savoir plus sur le recyclage dans la municipalité de Chatham-Kent, veuillez visiter [circularmaterials.ca/Chatham-Kent](https://circularmaterials.ca/Chatham-Kent).

### **Qui puis-je contacter dès maintenant pour poser les questions ou demande de renseignements sur la collecte du recyclage?**

Veuillez contacter Waste Connections Canada (WCC) pour les questions liées au recyclage: [ChathamRecycling@wasteconnections.com](mailto:ChathamRecycling@wasteconnections.com) or 1-519-360-9961.

### **Pourquoi le programme change-t-il?**

Historiquement, les programmes de boîtes bleues de l'Ontario étaient gérés par les municipalités qui étaient responsable de payer environ la moitié des coûts du programme et les producteurs étant responsables de l'autre moitié. Maintenant, en vertu du règlement de la boîte bleue, l'Ontario passe à un nouveau modèle où les producteurs - les organisations qui fabriquent et fournissent les produits et les emballages - sont entièrement responsables du fonctionnement et du financement du programme.



### **Comment Circular Materials s'intègre-t-il dans tout cela?**

Circular Materials est l'administrateur du système de collecte des boîtes bleues et une organisation sans but lucratif qui s'engage à mettre en place des systèmes de recyclage efficaces en Ontario.

La municipalité de Chatham-Kent collabore avec Circular Materials pour fournir un système de premier ordre qui continue à fournir des services de recyclage et de soutenir nos résidents. Lors de la période de transition, la manière dont les résidents recyclent et ce qu'ils peuvent recycler n'entraînera aucun changement. Après la transition, l'Ontario peut s'attendre à avoir un système de recyclage pratique, cohérent et efficace qui améliorera les taux de recyclage et répondra aux besoins des Ontariens. Pour en savoir plus sur Circular Materials veuillez visiter [www.circularmaterials.ca/ON](http://www.circularmaterials.ca/ON).

### **Que signifie la responsabilité élargie des producteurs?**

La responsabilité élargie des producteurs rend les entreprises qui fournissent des produits et des emballages responsables de leur gestion de fin de vie. Cela encourage les entreprises à prendre des décisions plus prudentes concernant les matériaux qu'elles utilisent dans leurs emballages et produits, et les rend responsables du coût du recyclage de ces produits en gestion de fin de vie.

### **Quels sont les avantages associés à ce nouveau système?**

La REP est reconnue comme l'un des mécanismes les plus efficaces pour améliorer les taux de recyclage et faire progresser une économie circulaire où les matériaux sont collectés, recyclés et renvoyés aux producteurs pour être utilisés comme contenu recyclé dans de nouveaux produits et emballages.